

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 1^{er} septembre 2026

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

L'An deux mil vingt-six, le premier du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, maison des associations, après convocation légale du Maire, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 21

Nbre votants : 22

Etaient présents :

Mme FERROLLET Françoise, Maire,

Mmes, DECOMBAZ Virginie, LESSARD Geneviève, REBBOAH Sophie, adjointes

MM. FOUNIER Sébastien, MARTIN Jean-Christophe, MARTINOD Guillaume, adjoints

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne,

MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, SIREILLES Lorraine,

Conseillères Municipales,

MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas, JOURDAIN Jérôme,

LELAIZANT Yvan, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre,

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

M. VISCONTI Régis, Conseiller, a donné une procuration à M. MARTINOD Guillaume, Adjoint,
Mme REGARD Catherine, Conseillère.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 02 décembre 2025,

Considérant la nécessité de modifier les emplois relevant des cadres d'emploi des agents techniques, agents de maîtrise, agents d'animation et agents administratifs,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier les postes de la rentrée 2026, concernant en particulier l'annualisation des postes des écoles et du restaurant scolaire, le recrutement d'un nouvel agent au service administratif et l'augmentation du temps de travail d'un agent au service technique.

Madame le Maire propose :

- De supprimer cinq emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 06h50, 09h30, 2 x 10h50 et 20h35 à compter du 1^{er} août 2026.
- De supprimer quatre emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et agent spécialisé des écoles maternelles, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 21h10, 27h22 et 27h40 à compter du 1^{er} août 2026 et d'une durée de 27h30 à compter du 1^{er} septembre 2026.
- De supprimer un emploi d'agent des écoles maternelles du service de l'école maternelle, dans la cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet d'une durée de 24h35 à compter du 1^{er} août 2026.
- De supprimer un emploi d'agent des écoles maternelles du service de l'école maternelle, dans la cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent de maîtrise à temps non complet d'une durée de 30h45 à compter du 1^{er} août 2026.
- De supprimer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 30h05 à compter du 1^{er} août 2026.
- De supprimer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée de 27h50 à compter du 1^{er} août 2026.
- De supprimer un emploi d'agent technique polyvalent du service technique, agent de service restaurant scolaire et portage des repas dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 25h30 à compter du 1^{er} septembre 2026.
- De créer un emploi d'accueil du public, état civil, administrés, élections, cimetière dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026.
- De créer un emploi d'agent technique polyvalent du service technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps complet d'une à compter du 1^{er} septembre 2026.
- De créer huit emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 06h43, 12h24, 19h38, et 22h10 à compter du 1^{er} août 2026 et 2 x 06h43 et 11h12 à compter du 1^{er} septembre 2026.
- De créer trois emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et agent spécialisé des écoles maternelles, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 20h36, 27h43 et 27h58 à compter du 1^{er} août 2026.

- De créer deux emplois d’agent des écoles maternelles du service de l’école maternelle, dans la cadre d’emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d’agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet d’une durée de 27h00 et sur le grade d’agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet d’une durée de 27h58 à compter du 1^{er} août 2026.
- De créer un emploi d’agent des écoles maternelles du service de l’école maternelle, dans la cadre d’emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d’agent de maîtrise à temps non complet d’une durée de 29h30 à compter du 1^{er} août 2026.
- De créer un emploi d’entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et de l’entretien des bâtiments dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d’une durée de 29h10 à compter du 1^{er} août 2026.
- De créer un emploi d’entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et de l’entretien des bâtiments dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet d’une durée de 27h43 à compter du 1^{er} août 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d’emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, communication, ressources humaines, Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine, Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre		Rédacteur principal de 1ère classe	1	35 H
Accueil du public, état civil, administrés, élections, cimetière, polyvalence Délib n° 2026.09.41 du 1 ^{er} septembre	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier	Agents de Maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre	1	35 H
		Adjoint technique Délibération n°2017.02.07 du 7 février	1	35 H
Maintenance des bâtiments Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H

Emplois	Cadre d’emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjointes techniques	Adjoint technique	3	35 H
		Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier Délib n°2026.09.43 du 1 ^{er} septembre		
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Délibération n°2024.03.12 du 5 mars		
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire et administrative du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjointes administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Délib n° 2020.02.08 du 25 février				
Urbanisme, contentieux, polyvalence		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	32 H 30
Délib n°2025.12.53 du 2 décembre				
Accueil du public, logements, affaires scolaires, secrétariat service technique et arrêté de voirie associations/locations	Adjointes administratifs	Adjoint administratif	1	32 H 00
Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet				
Gardien de gymnase	Adjointes techniques	Adjoint technique	1	16 H 00
Délib n° 2022.07.39 du 05 juillet 2022				
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 43
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	29 H 10
		Adjoint technique	1	27 H 58
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjointes Techniques	Adjoint technique	1	27 H 43
		Adjoint technique	1	20 H 36
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjointes d’animation	Adjointes d’animation	1	29 H 20
			1	22 H 10
			1	19 H 38
			1	12 H 24
			1	11 H 21
			3	06 H 43
Agent des écoles maternelles	Agents de maitrise	Agent de maitrise	1	29 H 30
	Délib n°2026.09.43 du 1 ^{er} septembre			
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	27 H 00
	Délib n°2026.09.43 du 1 ^{er} septembre			
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	27 H 58
	Délib n°2026.09.43 du 1 ^{er} septembre			

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

